

FCPE
HSBC EE ACTIONS FRANCE

Rapport annuel au 30 décembre 2022

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	10
Informations réglementaires	23
Evolution de la performance	26
Certification du Commissaire aux Comptes	29
Comptes Annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Comptes de Résultat	38
Annexes	39
Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'Actif Net	44
Souscriptions Rachats	45
Compléments d'information	46
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	53
Inventaire	54

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ACTIONS FRANCE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ACTIONS FRANCE – part F

Code AMF: 990000063549

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

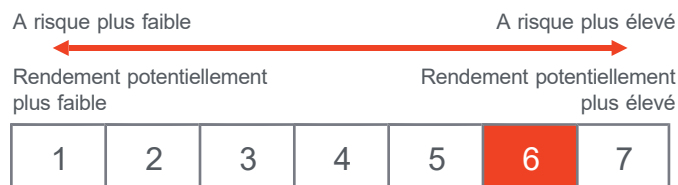
Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence SBF 120 (NR).
L'indice SBF 120 regroupe les capitalisations boursières françaises de taille importante, les plus activement traitées et liquides. Il est calculé dividendes nets réinvestis.
Le FCPE est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- La stratégie d'investissement consiste à identifier des valeurs en combinant approches quantitatives et qualitative.
L'identification des valeurs se fait d'abord par un filtre quantitatif qui ne retient que les valeurs offrant un couple profitabilité/valorisation attractif selon la Société de Gestion. La sélection des titres dans cet univers plus restreint repose sur une analyse fondamentale des sociétés permettant de mieux apprécier la profitabilité structurelle de celles-ci.
- Le FCPE est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux marchés actions de la zone Euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France.
Le FCPE peut également être exposé aux marchés actions des pays européens hors zone Euro à hauteur de 10% maximum de son actif.
Le FCPE peut investir sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation ; il sera investi majoritairement sur des actions de grandes capitalisations.
Le FCPE peut être investi en produits de taux (obligations, instruments monétaires) et en OPC dans la limite de 10%.
L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués :
 - directement sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro,
 - indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation

générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.
Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif du FCPE pouvant ainsi porter l'exposition globale du FCPE aux marchés actions jusqu'à 200%, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 6.
Cette classification correspond à la volatilité des marchés des actions de la zone euro et majoritairement des actions françaises.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :
 - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

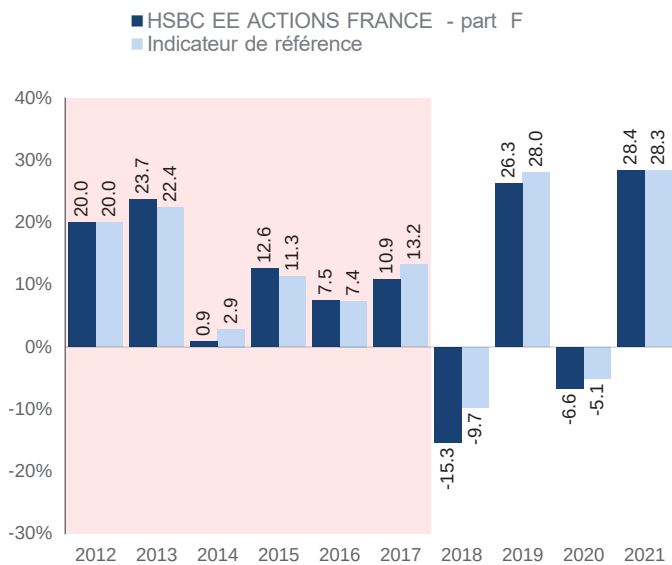
Frais courants	1,11%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 19 juin 1996.
- La part F est réputée créée le 19 juin 1996.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 18 décembre 2017, la structure d'investissement du FCPE a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de FCPE nourricier.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
 - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ACTIONS FRANCE – part E

Code AMF: 990000102049

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

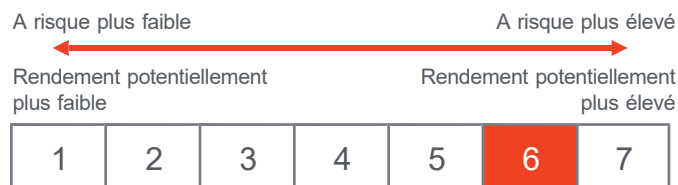
Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence SBF 120 (NR).
L'indice SBF 120 regroupe les capitalisations boursières françaises de taille importante, les plus activement traitées et liquides. Il est calculé dividendes nets réinvestis.
Le FCPE est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- La stratégie d'investissement consiste à identifier des valeurs en combinant approches quantitatives et qualitative.
L'identification des valeurs se fait d'abord par un filtre quantitatif qui ne retient que les valeurs offrant un couple profitabilité/valorisation attractif selon la Société de Gestion. La sélection des titres dans cet univers plus restreint repose sur une analyse fondamentale des sociétés permettant de mieux apprécier la profitabilité structurelle de celles-ci.
- Le FCPE est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux marchés actions de la zone Euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France.
Le FCPE peut également être exposé aux marchés actions des pays européens hors zone Euro à hauteur de 10% maximum de son actif.
Le FCPE peut investir sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation ; il sera investi majoritairement sur des actions de grandes capitalisations.
Le FCPE peut être investi en produits de taux (obligations, instruments monétaires) et en OPC dans la limite de 10%.
L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués :
 - directement sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro,
 - indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation

générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.
Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif du FCPE pouvant ainsi porter l'exposition globale du FCPE aux marchés actions jusqu'à 200%, dans la limite prévue par la réglementation.
- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 6.
Cette classification correspond à la volatilité des marchés des actions de la zone euro et majoritairement des actions françaises.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :
 - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

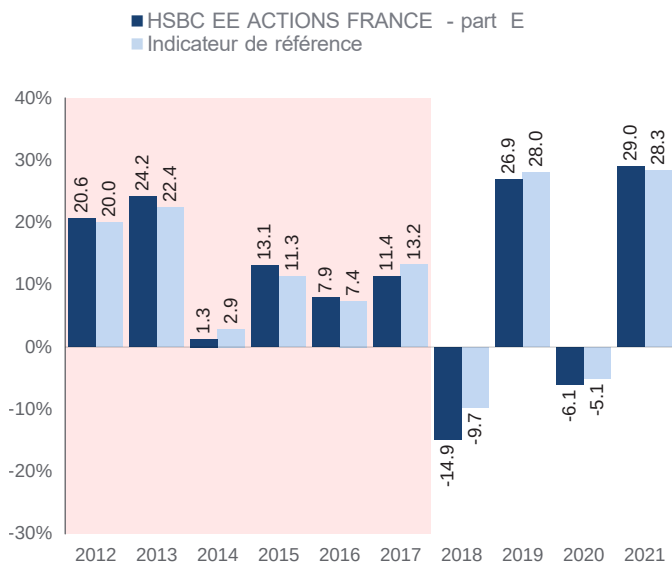
Frais courants	0,66%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,45% l'an maximum de l'actif net du FCPE.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 19 juin 1996.
- La part E a été créée le 31 août 2009.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 18 décembre 2017, la structure d'investissement du FCPE a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de FCPE nourricier.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
 - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ACTIONS FRANCE – part PF

Code ISIN: FR00140067A0

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur sa durée de placement recommandée, l'indicateur de référence SBF 120 (NR).
L'indice SBF 120 regroupe les capitalisations boursières françaises de taille importante, les plus activement traitées et liquides. Il est calculé dividendes nets réinvestis.
Le FCPE est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCPE est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.
- La stratégie d'investissement consiste à identifier des valeurs en combinant approches quantitatives et qualitative.
L'identification des valeurs se fait d'abord par un filtre quantitatif qui ne retient que les valeurs offrant un couple profitabilité/valorisation attractif selon la Société de Gestion. La sélection des titres dans cet univers plus restreint repose sur une analyse fondamentale des sociétés permettant de mieux apprécier la profitabilité structurelle de celles-ci.
- Le FCPE est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux marchés actions de la zone Euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France.
Le FCPE peut également être exposé aux marchés actions des pays européens hors zone Euro à hauteur de 10% maximum de son actif.
Le FCPE peut investir sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation ; il sera investi majoritairement sur des actions de grandes capitalisations.
Le FCPE peut être investi en produits de taux (obligations, instruments monétaires) et en OPC dans la limite de 10%.
L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions et produits de taux seront effectués :
 - indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de Fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
 - Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.
Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif du FCPE pouvant ainsi porter l'exposition globale du FCPE aux marchés actions jusqu'à 200%, dans la limite prévue par la réglementation.
 - Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
 - Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
 - Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
 - Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.
Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
 - Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
 - La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 6.
Cette classification correspond à la volatilité des marchés des actions de la zone euro et majoritairement des actions françaises.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :
 - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,11%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 19 juin 1996.
- La part PF a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022¹, avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4).

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili. En Chine, la résurgence

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021.

pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus² ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années. Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

² Consensus Bloomberg au 30/06/2022.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes³ table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis. Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible. Les prévisions de PIB du consensus en 2023⁴ s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2022.

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2022.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records⁵ (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne. Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique). Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents

⁵ Estimations du FMI décembre 2022.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

(-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY⁷ +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).

Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY⁶+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce. Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement. Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin

⁶ L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY ⁶ +7% t/t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1^{er} juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés. Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre -0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

Source : données Bloomberg au 31/12/2022.

Politique de gestion

Les marchés actions européens sont en repli sur l'ensemble de l'année 2022 et ceci malgré un rebond important au cours du quatrième trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'année, les indices ont été impactés par la dégradation du contexte géopolitique avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie, les strictes mesures de confinement en Chine et par les niveaux d'inflation qui ont surpris à la hausse et ont entraîné un cycle de remontée des taux plus agressif que prévu de la part de la Réserve Fédérale américaine mais aussi des autres banques centrales.

Les indices de confiance du consommateur et des entreprises se sont dégradés et les marchés ont craint un ralentissement marqué de la croissance économique. La persistance d'un contexte toujours instable sur le plan géopolitique, avec notamment les tensions en Mer de Chine n'ont pas rassuré les marchés.

Au cours du dernier trimestre de l'année, les marchés se sont repris avec l'espoir que le point d'inflexion de l'inflation et des politiques monétaire n'étaient plus très loin. D'autre part le ralentissement économique anticipé tardait à se concrétiser avec des résultats d'entreprises plutôt solides et supérieures aux attentes. Enfin les espoirs d'un desserrement des contraintes sanitaires en Chine ont aussi participé à ce regain de confiance.

Sur l'ensemble de l'année l'euro a sensiblement baissé contre dollar reflétant la différence de rythme entre les Etats-Unis et l'Europe dans la mise en œuvre de politiques monétaires plus restrictives.

Ainsi, après une année 2021 en nette hausse, le marché actions français termine la période en baisse. En termes de secteurs, les performances sont très dispersées. Parmi les secteurs affichant les plus fortes progressions, on retrouve : énergie (+37.6%), télécommunications (+3.4%), et assurance (+2.8%). A contrario, les secteurs de la distribution (-39.2%), des services commerciaux (-27.3%), des logiciels (-26.0%) et des semi-conducteurs (-24.3%) affichent des baisses significatives. Sous l'angle des styles, les titres sous-valorisés, tirés vers le haut par le secteur de

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

l'énergie, ont très nettement surperformé les valeurs de croissance. Les petites et moyennes capitalisations (-12.0%) se sont faites à nouveau distancer par les grandes valeurs.

La performance du FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE (brut de frais de gestion) est légèrement supérieure à celle du marché actions français en 2022. Les biais sectoriels ont un impact positif. Si le portefeuille a été pénalisé par sa surexposition sur les secteurs des logiciels, des services commerciaux et de l'automobile, la sous-exposition sur les secteurs des cosmétiques, de la distribution, des services aux consommateurs et la surexposition sur les secteurs de l'énergie et de l'assurance font plus que compenser cet effet négatif.

En revanche, le choix de titres a eu un impact proche de la neutralité sur la performance. La stratégie a connu de francs succès avec les valeurs de défense (Dassault Aviation, Thales), dans l'énergie (Technip Energies, Repsol, ENI), dans les holdings (Christian Dior, Compagnie de l'Odéon) et dans l'assurance (Axa). On peut en outre noter les belles performances de Ipsos, Publicis et Rexel. La stratégie a néanmoins subi quelques revers principalement dans les secteurs des services informatiques (Atos, Cap Gemini), de l'automobile (Faurecia, Michelin) et plus diversement, avec les mauvaises performances de Seb, Teleperformance, Arkema et Veolia.

Sur la période, nous avons allégé plusieurs positions dont Dassault Aviation, OMV, Airbus, Ipsos Arkema ou encore Axa et les positions sur Crédit Agricole, Icade, Orpea et Repsol ont été débouclées. Par ailleurs, les positions sur SEB, Christian Dior, Société Générale, Gecina et STMicroelectronics ont fait l'objet d'un renforcement significatif et des positions sur ENI, Safran et Tikehau ont été initiées. Le portefeuille est surexposé aux valeurs financières, de communications et industrielles et sous-exposé aux valeurs de consommations, de la santé et aux matières premières.

Les futurs resserrements monétaires restent un défi important pour les marchés financiers, mais le sentiment que l'on se rapproche d'un point d'inflexion sur l'inflation et une amélioration de la situation en Chine ont redonné espoir aux investisseurs. Gardons en tête qu'il faudra cependant du temps pour une stabilisation des chiffres d'inflation de base.

Si les publications des entreprises sont ressorties globalement supérieures aux attentes, celles des prochains trimestres devraient subir les effets négatifs des hausses de structures de coûts, des hausses de taux et de la contraction de la demande finale liée à la baisse du pouvoir d'achat.

Après la remontée des marchés les valorisations sont moins favorables mais la perspective d'un ralentissement de l'inflation courant 2023, la reprise graduelle de l'économie chinoise et la bonne tenue des économies occidentales restent un soutien pour les marchés.

Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de -8,10% pour la part E et de -8,52% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le FCPE ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

→ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Correction du périmètre d'adhésion des organismes d'assurance

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Le périmètre d'adhésion des organismes d'assurance précisé dans le règlement du FCPE a été corrigé pour être élargi aux assureurs autres que les partenaires du Groupe HSBC.

Modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance du FCPE

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Le règlement du FCPE a été actualisé le 30 décembre 2022 avec la possibilité offerte aux membres du Conseil de Surveillance de participer à distance* à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

** par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective des membres*

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Cette actualisation formalise et rend pérenne, y compris dans des conditions normales de tenue du Conseil de Surveillance, une pratique mise en œuvre à compter de 2020 suite à la crise sanitaire.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

En application du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 96,49 %
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 96,49 %

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SAFRAN SA	1 348 412,34	136 795,49
CREDIT AGRICOLE	46 691,55	1 359 504,59
ENI SPA	1 236 773,02	123 176,90
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	255 811,15	946 181,43
SOCIETE GENERALE SA	917 115,13	224 149,15
SANOFI	246 654,26	874 067,27
DASSAULT AVIATION SA	44 243,11	984 522,46
TOTALENERGIES SE	580 124,61	442 086,22
AXA	186 084,50	807 792,51
AIRBUS SE	141 886,11	850 589,75

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F

Frais de fonctionnement et de gestion	1,12%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,12%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E

Frais de fonctionnement et de gestion	0,67%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	0,67%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,45%

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Performances

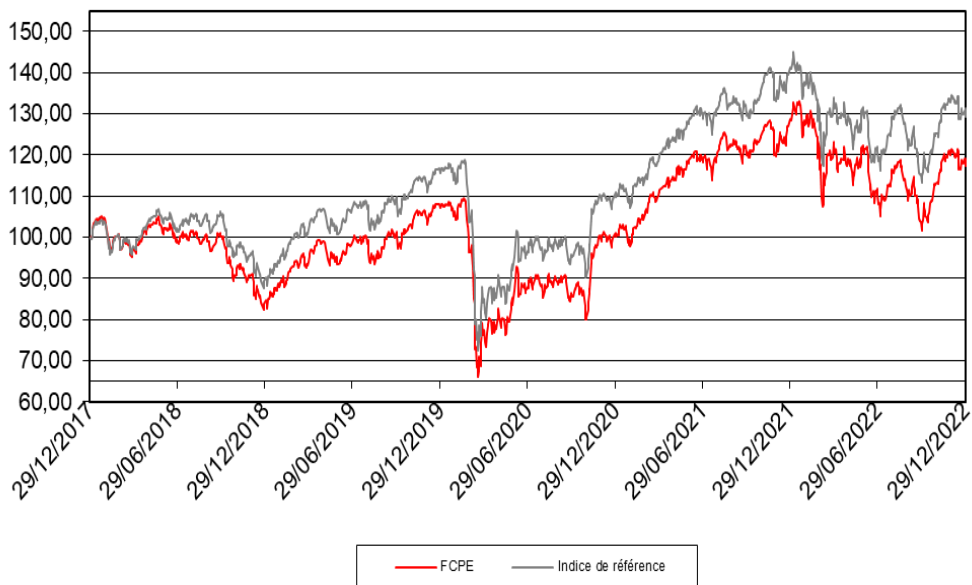
HSBC EE ACTIONS FRANCE (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% SBF 120 (NR)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 29/12/2017 au 30/12/2022



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

HSBC EE ACTIONS FRANCE (E) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% SBF 120 (NR)

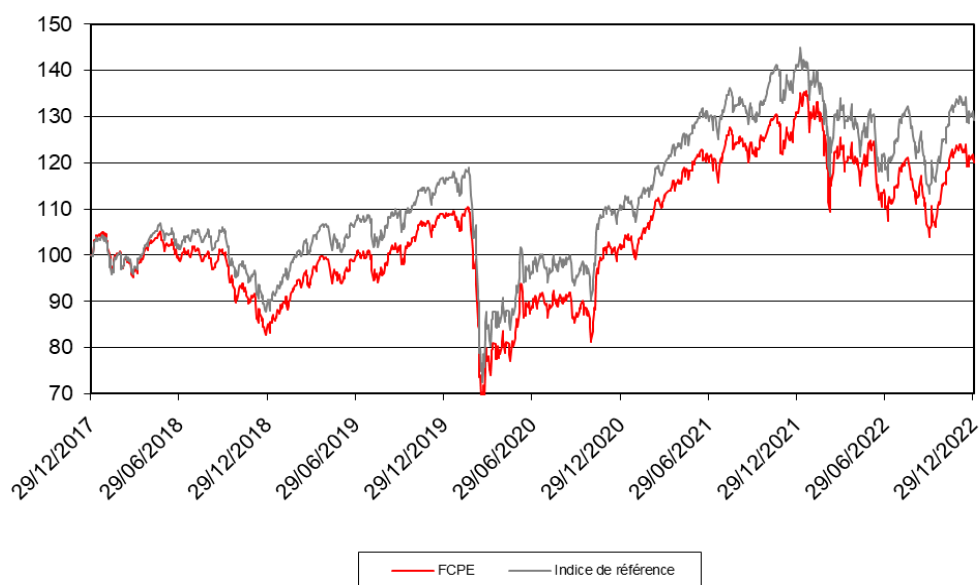
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 29/12/2017 au 30/12/2022



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Indice de référence : 100% SBF 120 (NR)

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

HSBC EE ACTIONS FRANCE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale HSBC EE ACTIONS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HSBC EE ACTIONS FRANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	67 107 604,37	79 293 984,31
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées	67 107 604,37	79 293 984,31
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	67 107 604,37	79 293 984,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	14 171,97	13 860,96
Opérations de change à terme de devises		
Autres	14 171,97	13 860,96
COMPTES FINANCIERS	2 501 881,06	2 174 800,65
Liquidités	2 501 881,06	2 174 800,65
TOTAL DE L'ACTIF	69 623 657,40	81 482 645,92

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	66 946 377,46	74 152 650,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	862 311,48	4 766 521,63
Résultat de l'exercice (a,b)	1 740 653,62	2 440 443,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	69 549 342,56	81 359 616,06
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	74 314,84	123 029,86
Opérations de change à terme de devises		
Autres	74 314,84	123 029,86
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	69 623 657,40	81 482 645,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 11956 HSBC EE ACTIONS FRANCE

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 850,11	
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 654 329,54	3 731 713,66
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		280,00
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 656 179,65	3 731 993,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	8 056,44	13 169,57
Autres charges financières		
TOTAL (2)	8 056,44	13 169,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 648 123,21	3 718 824,09
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	829 826,29	1 033 037,06
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	123 269,65	126 969,62
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	1 941 566,57	2 812 756,65
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-200 912,95	-372 312,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	1 740 653,62	2 440 443,98

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion (le cours de référence retenu est le cours de clôture). Ces modalités d'application sont également précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

Les valeurs étrangères détenues par des Fonds Communs de Placement d'Entreprise sont évaluées sur la base de leur cours à Paris lorsqu'elles font l'objet d'une cotation sur cette place, ou sur la base des cours de leur marché principal, pour autant que ce marché n'ait pas été écarté par l'Autorité des Marchés Financiers ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euros/devises fixées à Paris le jour de calcul de la valeur liquidative. La méthode choisie est précisée par le règlement ; elle doit rester permanente.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché.

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur,...).

Les titres de créances négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est à dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois mois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

ou inférieure à trois mois, sont évalués en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

Toutefois en cas de sensibilité particulière de certains titres aux risques de marché (taux, émetteur,...) cette méthode doit être écartée.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'évaluation sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les opérations visées à l'article R.214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les garanties financières sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque. Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière			
	Catégorie de parts E	Actif net	0.45% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
		Actif net	0.63% l'an maximum	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts F	Actif net	1.08% l'an maximum	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PF	Actif net	1.08% l'an maximum	à la charge du FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.10% TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs	à la charge du FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais directs seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du FCPE dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le FCPE.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables au FCPE.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du FCPE.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative du FCPE, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité du FCPE peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la Société de Gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 032,00 €.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 11956 HSBC EE Actions France

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	81 359 616,06	84 801 118,34
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	18 935 526,81	12 268 765,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-23 770 617,57	-39 304 770,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 380 357,77	10 122 750,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 479 829,38	-4 758 872,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 817 277,70	15 410 042,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 545 243,74</i>	<i>13 362 521,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-13 362 521,44</i>	<i>2 047 521,10</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 941 566,57	2 812 756,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		7 824,48 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	69 549 342,56	81 359 616,06

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) 31.12.2021 : lissage profit suite rachat de 2 336 991,3317 parts.

Souscriptions Rachats^(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022

Portefeuille : 11956 HSBC EE Actions France

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 935 526,81	12 268 765,82
Versements de la réserve spéciale de participation	2 847 107,71	1 624 327,43
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		22,36
Versement de l'intéressement	1 529 944,16	995 352,69
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	1 714 822,86	2 569 912,77
Abondements de l'entreprise	2 762 262,99	2 087 015,81
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	10 058 296,04	4 938 962,13
Transferts provenant d'un CET	1 019,23	41 177,32
Transferts provenant de jours de congés non pris	22 073,82	11 995,31
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>2 439,79</i>	<i>3 748,50</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	23 770 617,57	39 304 770,01
Rachats	7 526 746,88	29 385 868,89
Transferts à destination d'un autre OPC	16 243 870,69	9 918 901,12

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 501 881,06	3,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 501 881,06	3,60								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	14 171,97
TOTAL DES CRÉANCES		14 171,97
DETTES		
	Rachats à payer	8 313,09
	Frais de gestion fixe	66 001,75
TOTAL DES DETTES		74 314,84
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-60 142,87

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E		
Parts souscrites durant l'exercice	127 704,14400	7 539 694,39
Parts rachetées durant l'exercice	-149 096,96610	-8 648 929,68
Solde net des souscriptions/rachats	-21 392,82210	-1 109 235,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	441 038,73050	
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 461 457,76490	11 395 832,42
Parts rachetées durant l'exercice	-1 943 849,78290	-15 121 687,89
Solde net des souscriptions/rachats	-482 392,01800	-3 725 855,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 605 225,11620	

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	182 997,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	523 558,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,12
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 740 653,62	2 440 443,98
Total	1 740 653,62	2 440 443,98

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	724 719,06	969 402,93
Total	724 719,06	969 402,93

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 015 934,56	1 471 041,05
Total	1 015 934,56	1 471 041,05

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	862 311,48	4 766 521,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	862 311,48	4 766 521,63

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	323 063,80	1 743 329,57
Total	323 063,80	1 743 329,57

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	539 247,68	3 023 192,06
Total	539 247,68	3 023 192,06

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	80 841 224,99	90 249 013,68	84 801 118,34	81 359 616,06	69 549 342,56
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E en EUR					
Actif net	23 509 074,86	26 539 055,43	24 674 522,31	29 777 928,20	26 100 911,03
Nombre de titres	560 759,13900	498 902,44880	494 213,25880	462 431,55260	441 038,73050
Valeur liquidative unitaire	41,923	53,194	49,926	64,394	59,180
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,80	0,18	-1,20	3,76	0,73
Capitalisation unitaire sur résultat	1,15	1,36	0,55	2,09	1,64
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F en EUR					
Actif net	57 332 150,13	63 709 958,25	60 126 596,03	51 581 687,86	43 448 431,53
Nombre de titres	10 253 705,68740	9 020 492,69780	9 111 280,86130	6 087 617,13420	5 605 225,11620
Valeur liquidative unitaire	5,591	7,062	6,599	8,473	7,751
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,10	0,02	-0,15	0,49	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,12	0,15	0,04	0,24	0,18

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	13 204	635 112,40	0,91
TOTAL AUTRICHE			635 112,40	0,91
FRANCE				
ALSTOM	EUR	25 153	573 991,46	0,82
ARKEMA	EUR	8 822	739 989,36	1,06
ATOS SE	EUR	18 518	166 884,22	0,24
AXA	EUR	102 136	2 661 153,48	3,83
BNP PARIBAS	EUR	59 779	3 183 231,75	4,58
CAPGEMINI SE	EUR	12 827	2 000 370,65	2,87
CARREFOUR	EUR	53 838	842 026,32	1,22
CHRISTIAN DIOR	EUR	2 621	1 784 901,00	2,57
COMPAGNIE DE L'ODET	EUR	651	904 890,00	1,30
DANONE	EUR	20 405	1 004 538,15	1,44
DASSAULT AVIATION SA	EUR	3 243	513 042,60	0,74
ELIS	EUR	58 545	809 091,90	1,16
ENGIE	EUR	146 029	1 955 036,25	2,81
EURAZEO	EUR	6 067	352 492,70	0,51
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	19 018	268 724,34	0,38
GECINA NOMINATIVE	EUR	10 506	999 645,90	1,43
IPSOS	EUR	20 688	1 210 248,00	1,74
KERING	EUR	3 354	1 594 827,00	2,30
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	6 576	4 471 022,40	6,43
MICHELIN (CGDE)	EUR	60 929	1 583 240,07	2,28
ORANGE	EUR	109 277	1 014 199,84	1,46
PERNOD RICARD	EUR	9 908	1 820 595,00	2,61
PEUGEOT INVEST	EUR	7 383	657 087,00	0,95
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	21 190	1 259 109,80	1,81
REXEL	EUR	58 519	1 079 090,36	1,55
SAFRAN SA	EUR	11 381	1 330 666,52	1,91
SAINT-GOBAIN	EUR	37 856	1 728 126,40	2,49
SANOFI	EUR	37 481	3 367 293,04	4,84
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	23 402	3 059 109,44	4,40
SCOR SE	EUR	25 848	555 473,52	0,80
SEB	EUR	8 467	662 542,75	0,96
SOCIETE GENERALE SA	EUR	89 113	2 092 373,24	3,01
SOPRA STERIA	EUR	6 883	971 879,60	1,40
SR TELEPERFORMANCE	EUR	4 205	936 453,50	1,34
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	47 574	697 910,58	1,00

FCPE HSBC EE ACTIONS FRANCE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THALES	EUR	9 574	1 142 178,20	1,64
TIKEHAU CAPITAL	EUR	14 033	340 300,25	0,49
TOTALENERGIES SE	EUR	73 336	4 301 156,40	6,18
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	59 329	1 423 896,00	2,05
VINCI SA	EUR	23 152	2 159 850,08	3,11
VIVENDI	EUR	97 938	873 019,33	1,25
WORLDLINE SA	EUR	15 524	567 091,72	0,82
TOTAL FRANCE			59 658 750,12	85,78
ITALIE				
ENI SPA	EUR	83 101	1 104 079,89	1,59
TOTAL ITALIE			1 104 079,89	1,59
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	41 376	1 016 815,20	1,46
TOTAL LUXEMBOURG			1 016 815,20	1,46
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	19 897	2 208 964,94	3,18
STELLANTIS NV	EUR	94 747	1 257 292,69	1,81
TOTAL PAYS-BAS			3 466 257,63	4,99
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	37 175	1 226 589,13	1,76
TOTAL SUISSE			1 226 589,13	1,76
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			67 107 604,37	96,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées			67 107 604,37	96,49
Créances			14 171,97	0,02
Dettes			-74 314,84	-0,11
Comptes financiers			2 501 881,06	3,60
Actif net			69 549 342,56	100,00

Part HSBC EE ACTIONS FRANCE F	EUR	5 605 225,11620	7,751
Part HSBC EE ACTIONS FRANCE E	EUR	441 038,73050	59,180